

Projet d'une Maison d'Assistantes Maternelles - MAM à Saint Martin Labouval

Saint Martin Labouval (46230) publie un appel à candidature pour un projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) située sur la commune.

- Local de 60 m² entièrement équipé (hors matériel pédagogique)
- Capacité d'accueil du bâtiment : 8 places
- Loyer modéré et aide financière à l'installation
- Accompagnement par le Relais Petite Enfance (animations collectives, analyse des pratiques professionnelles...)

Les objectifs de la commune et de ses partenaires :

- Favoriser l'attractivité du bassin de vie par l'installation de nouvelles familles
- Permettre une offre d'accueil de proximité et garantir un maillage sur l'ensemble du territoire
- Offrir un accueil de qualité pour les enfants
- Assurer la continuité du parcours de l'enfant de la petite enfance jusqu'à la scolarisation
- Soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles en leur proposant un cadre de travail adapté et de qualité
- Soutenir la parentalité
- Contribuer à la politique de prévention santé de la petite enfance

Les candidat-e-s doivent présenter un projet porté par 2 ou plus assistantes maternelles (agrées ou non) faisant apparaître :

- Les modalités d'accueil répondant aux besoins des enfants
- Une amplitude horaire et des périodes d'ouverture adaptées aux besoins des familles leur permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale.
- La manière dont les professionnels vont se saisir des places occasionnelles en particulier permettant l'insertion professionnelle des parents et/ou l'accueil des enfants à besoins particuliers.



Expérience dans un métier de l'éducation ou l'animation appréciée.

**LE PROJET EST À DÉPOSER
AVANT LE JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

auprès de la commune de Saint Martin Labouval
à l'adresse mail suivante :

projetmam.stmartin@gmail.com

En partenariat avec



**MOMENT
CONVIVAL**

**Réunion de présentation
du projet aux candidat-e-s
Lundi 15 Janvier 2024 à 15h**

à la mairie de Saint Martin Labouval

- Présentation du projet par la Commune et ses partenaires
- Temps d'échanges et de rencontres entre les participants

Objectif 1.1 - Soutenir l'accès à un mode de garde de qualité pour les 0-3 ans

Action 3

Création d'une Maison d'Assistants Maternelles à Saint Martin Labouval

Constats

De nombreuses assistantes maternelles ont arrêté leur activité sur la commune de Tour de Faure et de Cajarc. Les communes de Saint Martin Labouval et Cénevières, en partenariat avec la commune de Tour de Faure et la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne souhaitent se mobiliser pour conforter une offre de garde pour les enfants de 0-3 ans qui habitent ce secteur. La mairie de St Martin Labouval propose de transformer le cabinet médical aujourd'hui inoccupé en Maison d'Assistants Maternelles.

Objectifs

- Consolider l'offre de garde pour les enfants de moins de 3 ans sur le secteur de St Martin Labouval/Cénevières.

Description de l'action

- Aménagement d'un local communal appartenant à la Commune de Saint Martin Labouval pour pouvoir accueillir une activité de Maison d'Assistants Maternelles.
 - 2 assistantes maternelles,
 - 6 à 8 places (correspondant au nombre cumulé d'agrément).
- Accompagnement du projet des assistantes maternelles et des élu-e-s concernés pour favoriser la pérennité du projet.

Public ciblé : Familles ayant des enfants de moins de 3 ans.

Partenaires : commune de Saint Martin Labouval et communes limitrophes au territoire – CAF – MSA – PMI – Services Petite Enfance de la Communauté de Communes.

Budget prévisionnel :

Fond de concours à l'investissement : 30 000 € maximum (coût de la rénovation du bâtiment portée par la commune de Saint Martin Labouval = 100 000 €).

Temps de travail du ou de la chargé-e de coopération CTG, de la responsable Petite Enfance et de la chargé-e de mission « attractivité »

Résultats attendus

- Entre 6 et 8 places de garde sur un secteur en déficit de places.
- Maintenir le projet M AM dans le temps – engagement durable des assistantes maternelles.
- Implication des assistantes maternelles aux actions Petite Enfance du territoire

Echéancier :

- Recherche de financements et consolidation du projet : 2023
- Début des travaux : 2024
- Ouverture de la MAM pour le 1^{er} janvier 2025 au plus tard.



MAM

Maison d'Assistantes Maternelles

QUELQUES REPERES D'AIDE A LA CREATION :

Le projet doit être obligatoirement **pensé en équipe**. Il s'agit d'engagements personnels, dans un projet collectif **sans lien hiérarchique**.

Bien définir les responsabilités respectives vis-à-vis des enfants, des familles et du bon fonctionnement de la structure concourt à la qualité de l'accueil et gage de la pérennité du projet.

= > Dans le cas d'un co-financement de la Caf ; **Obligation de signer la Charte qualité des MAM** par les assistantes maternelles.

DES QUESTIONS A SE POSER EN PREALABLE DU PROJET :

- Est-ce que je partage les mêmes façons de travailler et les mêmes valeurs des autres assistantes maternelles ?
- Suis-je prête à travailler quotidiennement avec d'autres personnes et à modifier mes habitudes ?
- Suis-je prête à payer des charges pour le bon fonctionnement des locaux et assurer la qualité de l'accueil ?

DES INCONTOURNABLES :

- La viabilité financière (Nécessité d'établir Budget prévisionnel)
 - Les relations interpersonnelles
 - Le travail en équipe sans lien hiérarchique
- ⇒ Possibilité de suivre des formations courtes sur ces sujets

LE PROJET EDUCATIF D'ACCUEIL : à communiquer aux parents.

Il précise les objectifs et les moyens opérationnels et concrets pour les atteindre.

- Présentation des locaux (lieu d'accueil) et des professionnelles
- Définition des valeurs éducatives (attitudes professionnelles)
 - La réponse aux besoins et soins quotidien
 - Le respect des rythmes
 - La vie en communauté
 - Socialisation et autonomie de l'enfant.
 - Les activités éducatives et ludiques
- Précision sur l'accueil d'enfant à besoins particuliers
 - Accueil des enfants en situation de pauvreté et dont les parents sont en situation d'isolement ou d'insertion socio-professionnelle et/ou de handicap (inclusion) => (obligatoire)
- La place et la participation des familles

LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT : à afficher au sein de la MAM

- Les modalités d'accueil de l'enfant (horaires, congés, ...) mais également les modalités particulières (modalités en lien avec la santé de l'enfant, horaires atypiques, activités extérieures...).
- Les conditions d'arrivée / de départ et les modes de transmission.
- Les modalités de préparation des repas (préparés sur place ou fournis par les parents).
- L'organisation de la période d'adaptation.
- Les modalités d'organisation des journées de formation (obligatoire et continue).
- Les effets personnels de l'enfant
- Possibilité d'aborder la notion d'assistante maternelle référente
- Possibilité d'aborder la notion de délégation d'accueil (incidence juridique et responsabilité)

LE REGLEMENT INTERIEUR : non communicable aux parents

Clarifie le fonctionnement et l'organisation quotidien des assistantes maternelles.

Répartition et planification des tâches

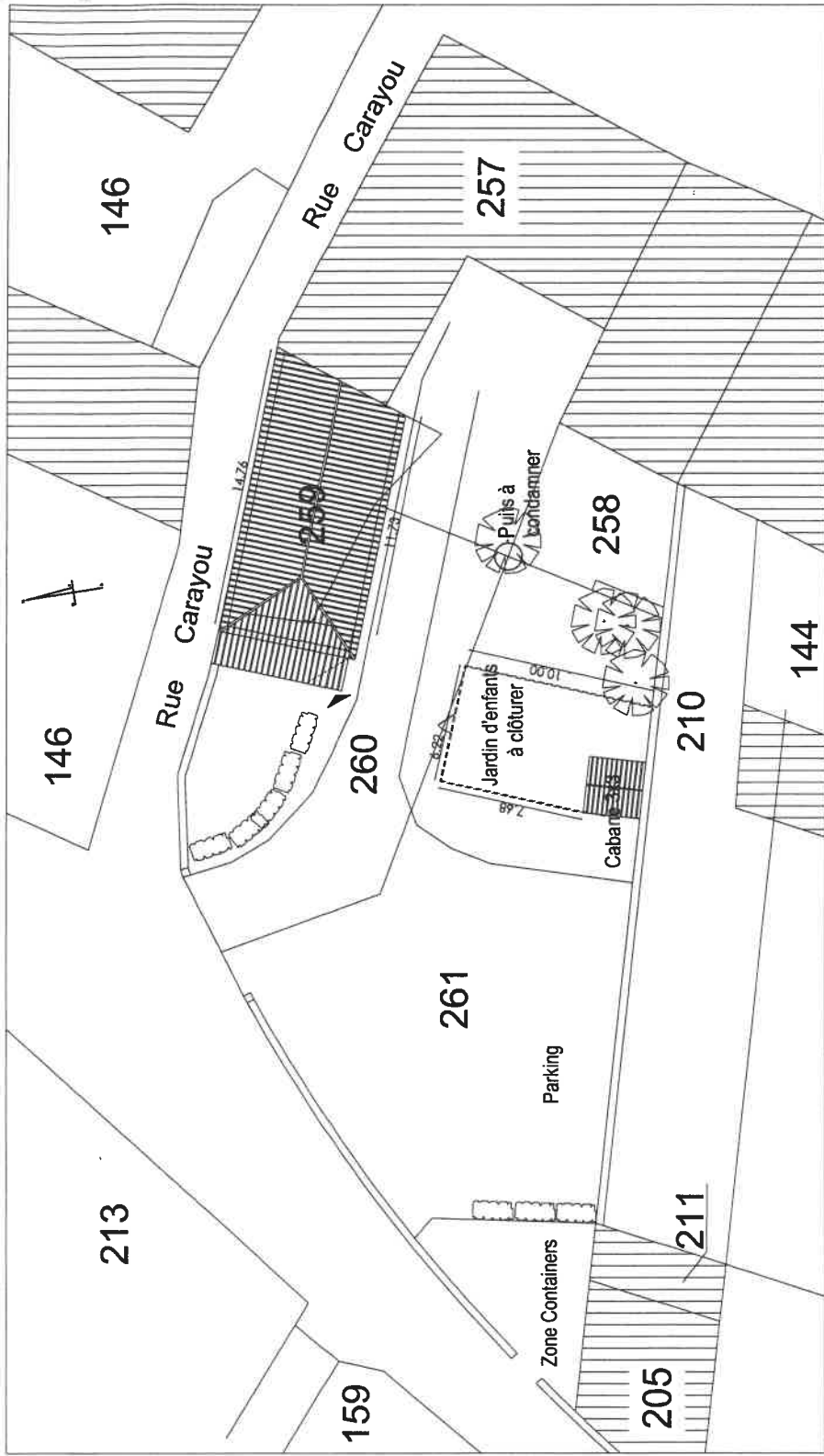
- Répartition des tâches en dehors de la présence des enfants :
 - Administratif
 - Comptabilité
 - Budget
 - Ménage
 - Planning

- L'organisation des temps :
 - Horaires de présence
 - Temps consacrés aux enfants
 - Temps consacré à l'administratif
 - Temps consacré à la comptabilité et au budget => Suivi des dépenses et répartition des charges
 - Modalités d'organisation pour la pause déjeuner et la gestion des repas
 - Organisation des plannings => congés, tâches diverses

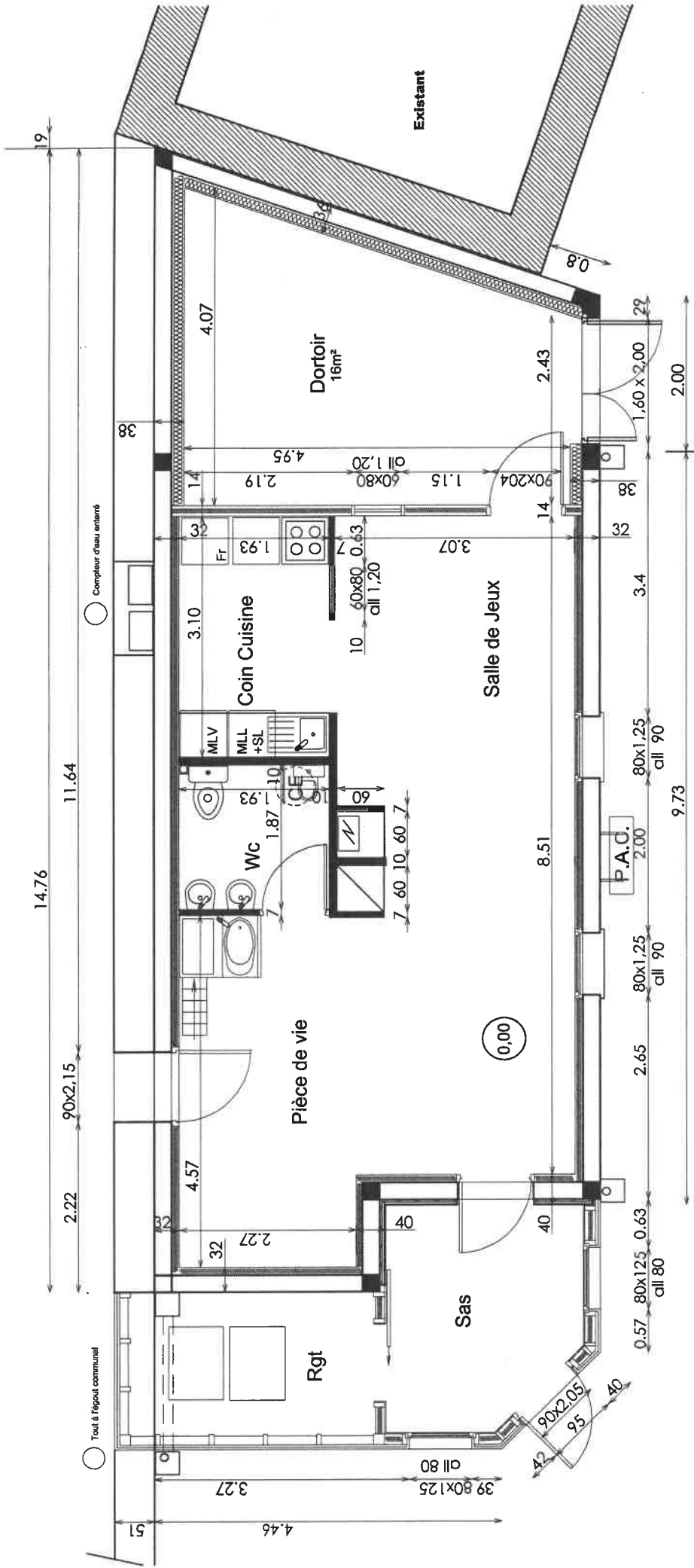
- La gestion matérielle
 - Planification des achats
 - Gestion des stocks
 - Fréquence d'entretien des locaux, du matériel, linge, vaisselle, ...

- Les modalités de départ volontaire ou involontaire
 - Conditions de prévenance
 - Préavis
 - Récupération éventuelle du matériel, s'il y a lieu
 - Récupération des sommes engagées, s'il y a lieu
 - Acquiescement des charges

- Et aussi :
 - Organisation de l'accueil d'un enfant de la collègue
 - En cas de maladie / congé maternité
 - Organisation des départs en formation
 - Relation avec les partenaires
 - Accueil d'intervenants extérieurs



PROJET de la Commune de SAINT MARTIN LABOUVAL	
Michel ADGIE Architecte 27, Imp Foch Fourcat 46230 LALBENQUE Tel : 05 65 22 11 22 Mobile : 06 75 08 80 97	REAMENAGEMENT du CABINET MEDICAL en MAISON d'ASSISTANTES MATERNELLES Le Bourg - 46330 SAINT MARTIN LABOUVAL CADASTRE 1/1 000ème et MASSE 1/200ème
P.C. 02	Oct 2023



Surfaces du Projet MAM :

Pièce de vie/Salle Jeux :	35.32 m ²
Coin Cuisine :	5.79 m ²
Wc :	3.61 m ²
Dortoir :	16.10 m ²
Total :	60.82 m²

PROJET de la Commune de SAINT MARTIN LABOUVAL	
Michel ADGIE Architecte D.P.L.G. 27 Imp Pech Foucat 46330 LALBENQUE Tel : 05 65 22 11 22 Mobile : 06 75 06 80 97	REAMENAGEMENT du CABINET MEDICAL en MAISON d'ASSISTANTES MATERNELLES Le Bourg - 46330 SAINT MARTIN LABOUVAL
P.C. 3	Oct 2023

PROJET : PLAN éch : 1 / 50ème



Particulier

Exploitant

Employeur

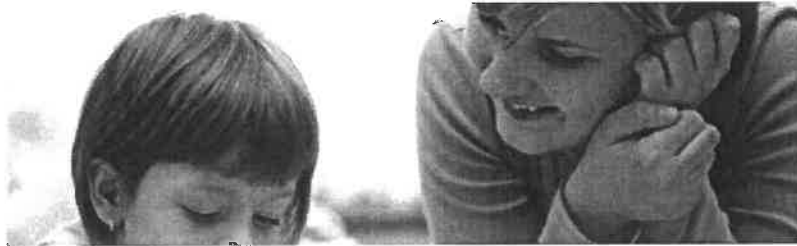
Partenaire

Elu MSA

Votre MSA

[< Retour](#)

[Rechercher](#)



Les aides spécifiques pour les assistant(e)s maternel(le)s

🕒 Mis à jour le 29/06/2022

Vous êtes assistant(e) maternel(le) et votre conjoint allocataire relève du régime agricole ? Vous pouvez bénéficier de différentes aides et primes pour favoriser l'accueil de jeunes enfants à votre domicile

- > [1/ Prêt à l'Amélioration du Lieu d'Accueil de l'enfant \(PALA\)](#)
- > [2/ Prime à l'installation pour les assistant\(e\)s maternel\(le\)s](#)

2/ Prime à l'installation pour les assistant(e)s maternel(le)s

Conditions

Vous pouvez demander l'attribution de la prime à l'installation si :

- vous êtes un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) pour la première fois ;
- vous avez suivi la première partie de la formation obligatoire avant l'accueil du premier enfant ;
- vous exercez votre activité depuis 2 mois minimum ;
- vous exercez à domicile ou dans le cadre d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) ;
- vous relevez de la convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur ;
- vous relevez de la MSA pour les prestations familiales et logements.

Attention :

Les modalités d'attribution peuvent varier d'une MSA à l'autre. Pour en savoir plus, nous vous invitons à contacter la MSA de votre zone géographique. Vous trouverez les coordonnées dans la rubrique *Particulier / nous contacter* de ce site.

Une aide pour favoriser votre installation en tant qu'assistant(e)s maternel(le)s

La prime à l'installation est versée pour vous aider à acheter le matériel de puériculture et de sécurité nécessaire à l'équipement de votre lieu de travail. Le montant de cette aide est de l'ordre de 500 euros mais peut varier selon la MSA.

Vos engagements

L'attribution de cette aide vous engage à respecter une charte établie par la MSA (à consulter dans les documents à télécharger ci-contre ou contactez votre MSA).

Elle mentionne les points suivants :

- vous exercez votre activité pendant au moins 3 ans ;
- vous respectez la tarification avec une limite maximale de cinq smic horaire/jour ;
- vous renseignez vos disponibilités sur le site www.monenfant.fr et si possible êtes référencé(e) auprès d'un relais assistantes maternelles (RAM) ;
- vous conservez les justificatifs de l'utilisation de la prime pendant 3 ans,

A noter

La MSA peut vous demander le remboursement de la prime en cas de non respect de ces engagements.

Démarches

Vous devez adresser à la MSA :

- la demande de prime d'installation pour une assistant(e) maternel(le) nouvellement agréé(e) (à télécharger ci-contre ou contactez votre MSA) ;
- la photocopie de la notification d'agrément ;
- la photocopie de l'attestation de formation ;
- les photocopies des deux premiers bulletins de salaire.

Enfin, vous devez envoyer votre demande dans un délai d'1 an à compter de la date d'agrément.

Partager :  

[← PAGE PRÉCÉDENTE](#)

1/ Prêt à l'Amélioration du Lieu d'Accueil de l'enfant (PALA)

Démarches

Formulaires et notices

 [Demande de pret amelioration de l habitat - assistante maternelle](#)

Cerfa 14073*02

 [Demande de pret amelioration de l habitat](#)

Cerfa 11382*03

Pour visualiser ou imprimer des documents au format PDF : [Télécharger Adobe Reader](#)

Articles liés

[La prime de déménagement](#)

[Les allocations logement](#)



En ce moment

Accès direct